

Zeitschrift: Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 6 (1945)

Heft: 11-12

Artikel: A qui la première place?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-956056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui la première place?

Combien de fois le Comité d'un orchestre n'a-t-il pas rencontré de difficultés à placer ses membres lorsqu'un sentiment de jalousie règne parmi les instrumentistes pour occuper les premières places. Il est naturel que les personnes qui assistent aux concerts portent dans la règle aussi de l'intérêt aux musiciens, tout particulièrement sur ceux qui sont placés en évidence, mais surtout sur celui qui occupe la place de premier violon. C'est là que l'on peut faire valoir ses talents! Bien des violonistes éprouvent ce désir, c'est peut-être un besoin inné, tandis que d'autres, sachant d'un talent inférieur sont contents d'être à l'arrière plan.

Rien à objecter au sujet des premiers violons, car au plus capable des violonistes cette place lui revient de droit, à condition naturellement qu'il soit un membre assidu de l'orchestre et que son emprise, ses conseils témoignent de ses compétences et de ses mérites. Des instrumentistes qui ne paraissent qu'aux répétitions principales et qui n'assistent aux exécutions que si elles s'annoncent bien, ou encore ceux qui ne viennent tout au plus qu'à une ou deux répétitions avant le concert ne sont pas d'une grande utilité pour un orchestre, même s'ils jouent bien. Au contraire, lorsqu'un violoniste capable prend juste avant la fermeture des portes la place de premier violon, ce n'est pas rare qu'il apporte pas ses coups d'archet un revirement qui déroute les autres violonistes qui, au cours des répétitions ont appris à rendre différemment certaines sonorités. Ces faits nuisent incontestablement à l'homogénéité de l'ensemble.

Comment convient-il de repourvoir ces premières places lorsque le placement des musiciens ne se fait pas tout naturellement et amicalement? Il y a trois manières différentes: le talent musical, le droit d'ancienneté et finalement encore la situation sociale.

Commençons par cette dernière possibilité. Une société qui place ses musiciens d'après leur situation sociale a tôt fait de péricliter, car si parmi les instrumentistes les mieux en vue ils se trouvent des éléments incapables, les bons musiciens, même s'ils ne sont pas fiers, seront repoussés par leur entourage et ne tarderont pas à se distancer d'un tel orchestre.

Le classement d'après le droit d'ancienneté entrerait déjà davantage en ligne de compte, mais là encore il ne doit pas absolument faire règle, c'est-à-dire seulement lorsque l'ancien et fidèle membre se trouve de force à peu près égale à celle du nouveau venu. On fera donc bien de tenir compte du mérite personnel de certains membres pour autant que leur don musical y corresponde. Cette dernière alternative peut aussi être poussée trop loin et avoir pour l'orchestre des conséquences défavorables. Il se peut toutefois, que d'anciens membres d'orchestre, lorsqu'ils se donnent corps et âme à leur société et ne se sentent pas poussés par le désir de se mettre en valeur, reconnaîtront eux-mêmes les plus capables et leur céderont volontiers la place qui leur revient à la rampe.

Reste encore à parler du classement d'après les capacités musicales. Ici nous nous retrouvons avec le désir bien légitime du dirigeant de l'orchestre. Le chef d'orchestre nécessite dans tous les registres de la musique des forces conductrices, dont les qualités sont communiquées comme par un fluide aux autres musiciens qui sont à leur portée. Il peut naturellement aussi y avoir plusieurs de ces bons conducteurs, cela d'autant mieux pour l'orchestre. C'est certes un avantage lorsque le chef peut exercer sa direction directement sur un grand nombre de musiciens. Mais il est un fait, que l'expérience a prouvé maintes fois, que lorsqu'il s'agit d'orchestre amateurs, il n'est pas du tout choquant de voir des membres moins avancés placés à côté de bons musiciens. De cette manière, ils acquièrent plus d'assurance, éprouvent plus de joie à jouer et encouragent l'extension de la musique d'orchestre, pour le plus grand bien des amateurs de musique. Mais ce que le dirigeant considère comme nécessaire, c'est assurément d'arriver à la plus grande plénitude d'expression musicale possible, et pour l'obtenir la question du placement des musiciens joue incontestablement un rôle prépondérant. N'oublions pas que nous ne devons pas être un orchestre de solistes, mais que nous sommes appelés à jouer de manière à atteindre un ensemble homogène et pour cela nous devons faire abstraction d'un sentiment excessif de jalousie personnelle. Le résultat de ce travail, mis au profit de l'art musical, ne pourra manquer de faire une profonde impression sur l'auditoire.

Traduit de l'allemand/HE.

Wer Lust und Lieb' zur Musik hat,
Der wird sie nicht verachten —
Noch weil er lebt ihr werden satt,
Vielmehr wird er betrachten
Ohn' Unterlaß ihr' Wirkung groß —
Drum pflegt ers hoch zu achten.

(Erasmus Widmann.)

Schubert wurde von seiner dreizehnjährigen Stiefschwester Josepha aufs liebevollste gepflegt. Zu seinem Freunde Spaun sagte er: «Mir fehlt eigentlich gar nichts, nur fühle ich mich so matt, daß ich meine, ich falle durch das Bett.» Sein Freund Bauernfeld besuchte ihn am 17. November, doch war er des Nachmittags noch vollkommen bei sich, aber schon am Abend phantasierte

Schubert heftig und kam nicht mehr zum Bewußtsein — der heftigste Typhus war ausgebrochen. Schubert starb am 19. November 1828, um 3 Uhr nachmittags. Nach Erhalt der erschütternden Trauerkunde schrieb sein Freund Schwind: «Schubert ist tot und mit ihm das Heiterste und Schönste, das wir hatten.»

Totentafel. — Nécrologie.

† **Richard Wißmann, Zug.** Nach langem, schwerem Herzleiden starb alt Musikdirektor Richard Wißmann im Alter von 64 Jahren. Er war seit 1919 Dirigent des Cäcilienvereins Zug, Chor und Orchester, und des Männerchors. Auch betreute er den Gesangsunterricht an den Stadtschulen. Er wurde besonders bekannt durch die Durchführung des schwei-

zerischen Tonkünstlerfestes 1922 in Zug und durch die Teilnahme mit dem Männerchor an verschiedenen eidgenössischen Sängerfesten.

† **Joseph Frei, Sursee.** In Sursee starb im 74. Lebensjahr Musikdirektor Joseph Frei, einer der bekanntesten schweizerischen Kirchenmusiker und Komponist verschiedener Messen und zahlreicher liturgischer Gesänge.

Sektionsnachrichten. — Nouvelles des Sections.

Bieler Orchester. Nach längerer Pause, verursacht durch Mangel geeigneter Noten, trat das Bieler Orchester wiederum mit einem Sinfoniekonzert an die Öffentlichkeit. Es führte die von Hermann Scherchen der Vergessenheit entrissene reizende Sinfonie in Es-dur für Streichorchester mit zwei Hörnern des Luzerners Josef Stalder (1725—1765), sowie die bekannte Paukenschlagsinfonie in G von Josef Haydn auf. Dazu trat die Begleitaufgabe zum Klavierkonzert in A-dur von Mozart (Köchel 488) mit der ausgezeichneten Schweizer Pianistin Suzanne Gyr aus Genf, die dem Programm noch das zeitgenössische i-Tüpfchen mit dem Vortrag von Maurice Ravels «Tombeau de Couperin» aufsetzte. Die Solistin, der Leiter des Konzertes, Musikdirektor Wilhelm Arbenz, sowie das Bieler Orchester wurden in der Presse gebührend anerkannt.

Anlässlich der Feier der Aufnahme von Jungbürgern und Jungbürgerinnen in die Gemeinschaft der Erwachsenen spielte das Bieler Orchester den langsamen Satz aus der vorerwähnten Haydn-Sinfonie und ver-

pflichtete sich dadurch die Gemeindebehörden.

Orchester-Verein Chur. Unser OVC bestellte in seiner Generalversammlung vom 31. Oktober 1945 seinen Vorstand wie folgt: Präsident: Dr. Gustav Rüedi, Zahnarzt (neu), Vizepräsident: Karl Schaub, Postbeamter (bisher), Aktuar: Dr. Gaudenz Canova, Rechtsanwalt (bisher), Kassier: Walter Widmer, kant. Beamter (neu), Materialverwalter: Hans Disam, Bijoutier (bisher). Als Dirigent wurde zum 8. Male wiedergewählt Herr Prof. Dr. A.-E. Cherbuliez, Zürich-Chur, als Konzertmeister und Vizedirigent wurde bestätigt Herr Willy Byland, Violinlehrer.

Unser langjähriger Präsident, Herr Dr. med. Umberto Zanolari, hat eine Wiederwahl nicht mehr angenommen. Er gehört dem OVC als Aktivmitglied seit 26 Jahren an; davon hat er 4 Jahre als Vizepräsident und volle 20 Jahre als Präsident gearbeitet und in all diesen Jahren dem Verein unschätzbare Dienste geleistet. Mit nimmermüder Tatkraft, mit Temperament und Zielbewußtsein führte er denselben durch gute und schlechte